



# **Le dispositif de soutien au financement des PME/PMI vulgarisé à Atakpamé**

*Le dispositif de soutien au financement des petites et moyennes entreprises et industries a fait l'objet d'un atelier de vulgarisation ce mardi 16 octobre à l'intention des opérateurs économiques de la Région des Plateaux à Atakpamé. C'est une initiative du Comité d'identification des structures d'appui et d'encadrement des PME/PMI placée sous le patronage des ministres du commerce et de la formation du secteur privé, de l'économie et des finances, de l'industrie et du tourisme.*

Le dispositif vise à apporter une réponse appropriée à la problématique de l'accès des PME au financement bancaire, à travers les incitations offertes par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) aux établissements de crédit et une meilleure organisation de l'accompagnement de ces entreprises.

Il s'agit de créer un écosystème favorable à la PME, notamment à son financement afin de permettre la création d'une masse de petites et moyennes entreprises performantes susceptibles d'augmenter la contribution de cette catégorie d'entreprise à la création de richesse et à la lutte contre le chômage.

Le Directeur de la promotion du secteur privé, également président du comité, a indiqué qu'il s'agit d'un nouveau

dispositif mis en place par tous les Etats membres de l'UEMOA avec la BECEAO pour permettre aux petites et moyennes entreprises de trouver des solutions à leurs problèmes de financement. *« C'est un mécanisme qui vient non seulement alléger les conditions des entreprises, mais aussi une opportunité de présenter aux opérateurs économiques des cabinets devant les aider à renforcer leurs capacités afin de pouvoir constituer des dossiers bancables pour accéder à ces financements »*, a-t-il souligné.

À l'ouverture des travaux, le préfet de l'Ogou M. Akakpo Edoh a convié les participants à se conformés aux dispositions de l'UEMOA afin d'accroître leurs revenus et leurs chiffres d'affaires dans l'intérêt de leurs entreprises et de l'émergence économique du Togo.

**Evrard NOMANYO**

---



## **Démarrage du recensement électoral dans la zone 2**

*Après la première zone du 1<sup>er</sup> au 09 octobre dernier, les opérations du recensement électoral pour le compte de la zone 2 ont démarré ce mercredi 17 octobre pour prendre fin le 24 Octobre prochain.*

Dans un communiqué rendu public, le Président de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), Prof Kodjona Kadanga a indiqué que conformément aux dispositions du code électoral en son article 64, les citoyens en âge de voter sont priés de se présenter dans les centres de recensement et de vote (CRV) de leur résidence habituelle, munis de l'une des pièces suivantes : passeport, carte nationale d'identité, carte consulaire, livret de pension civile ou militaire, livret de famille, pour se faire enrôler et obtenir leur carte d'électeur.

« Les citoyens ne disposant pas de ces pièces seront recensés sur la base du témoignage des chefs traditionnels ou des notables présents dans les CRV en qualité de personnes ressources », a précisé le Président de la CENI.

Cette deuxième zone de recensement prend en compte les Commission Electorales Locales Indépendantes (CELI) suivantes : Amou, Ogou-Anié, Wawa-Akébou, Blitta, Sotouboua-Mô, Tchamba, Tchaoudjo, Bassar, Dankpen, Assoli, Kozah, Binah, Doufelgou, Kéran, Oti-Oti Sud, Tandjoaré, Kpendjal-Kpendjal Ouest et Tône-Cinkassé.

Durant la période du 17 au 24 octobre, les centres de recensement et de vote sont ouverts de 07 H 00 à 17 H 00.

## **La Rédaction**



# Futur accord ACP-UE : Démarrage des négociations techniques à Bruxelles

*La première session des négociations techniques pour le prochain partenariat entre les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l'Union Européenne (UE) a démarré ce mardi 16 octobre à Bruxelles dans la capitale belge. Les deux parties devront au cours des échanges s'accorder sur les modalités pratiques à mettre en place pour les prochaines négociations qui devront aboutir en 2020 à l'accord post-Cotonou.*

Les négociations sont conduites du côté des ACP par le Ministre togolais Robert Dussey en charge des affaires étrangères, de la coopération et de l'intégration africaine.

Selon le patron de la diplomatie togolaise, l'expiration de l'accord de Cotonou en 2020 offre aussi aux deux parties (ACP et UE), une occasion exceptionnelle de moderniser leurs relations de manière à ce qu'elles soient en phase avec les réalités actuelles.

“Le nouveau partenariat devra permettre au Groupe ACP et à l'UE d'affiner ensemble leurs approches des questions nationales et régionales et définir leur capacité à oeuvrer conjointement à l'avènement d'un environnement international stable et progressiste qui ne laisse personne de côté”, a-t-il indiqué.

En effet, le vœu du Groupe ACP est que le nouvel accord soit une contribution à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) dans tous les pays à travers un partenariat économique et politique renforcé et approfondi.

Les sujets inscrits à l'agenda des négociations sont divers et

touchent des domaines tels que l'économie et l'investissement, la coopération au développement, la recherche et l'innovation technologique, les changements climatiques, la lutte contre la pauvreté, la sécurité, le dialogue politique et la migration.

Le ministre Robert Dussey avait à ses côtés, Patrick Gomes, le secrétaire général des pays ACP et Hubert Kokou M'Beou, Ambassadeur du Togo auprès de l'UE.

**David**

---



## **Football/ Éliminatoires CAN 2019 : Le Togo bat la Gambie et se relance dans le groupe D**

*Après le nul un but partout à Lomé en match aller, les Eperviers du Togo ont créé la surprise ce mardi en allant battre la Gambie à Banjul sur le score étonnant d'un but à zéro, une rencontre qui s'inscrit dans le cadre de la 4ème journée des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) Cameroun 2019.*

Les hommes du sélectionneur Claude Le Roy ont su contenir les

assauts des Scorpions de la Gambie malgré le carton rouge obtenu par le capitaine du jour, Djene Dakonam. Pour cette rencontre, Le Roy a procédé à certains remaniements avec la titularisation de Denkey Kevin et Mlapa Péniel et le repositionnement de Ouro Sama Hakim à gauche de la défense.

L'unique but de la rencontre est intervenu dans les derniers instants du jeu notamment à la 92<sup>ème</sup> minute par Floyd Ayité.

Les Eperviers en difficultés, se relancent donc dans ce groupe D. Dans l'autre rencontre, le Bénin a également pris sa revanche sur les Fennecs d'Aglérie battus à Cotonou également par un but à zéro (1-0).

A l'issue de cette journée, les Fennecs partagent la tête du groupe D avec les Ecureuils du Bénin avec 7 points chacun. Le Togo occupe la 3<sup>ème</sup> place avec 5 point devant la Gambie, deux points.

## La Rédaction

---



**Société : l'INAM annonce la  
2ème édition des «**

# Universités du 3<sup>e</sup> Âge »

*L'Institut National d'Assurance Maladie apporte son soutien aux préoccupations des personnes âgées au Togo. L'INAM organise en effet à partir de ce 17 octobre à Lomé, la 2<sup>ème</sup> édition des « Universités du 3<sup>e</sup> Âge » autour du thème « Personnes âgées, richesse de la nation » avec pour objectif, changer le regard que la communauté porte sur les personnes du 3<sup>e</sup> âge.*

Les « Universités du 3<sup>e</sup> Âge » sont un programme événementiel à caractère institutionnel, pédagogique et sociétal. Selon la Directrice générale de l'INAM, Mme Myriam Dossou d'Almeida, les universités du 3<sup>ème</sup> âge ambitionnent d'être la plus grande plateforme événementielle nationale d'échanges non seulement entre les personnes âgées entre elles mais aussi entre des professionnels du secteur des seniors et des initiatives sociales dédiées au 3<sup>ème</sup> âge.

Plus de 1000 personnes (assurées ou non) sont attendues à cette 2<sup>ème</sup> édition des « Universités du 3<sup>e</sup> Âge » avec au programme, diverses activités dont une marche sportive, des communications, des causeries-débats, des ateliers de formation. Il est également prévu une foire des seniors, un espace d'écoute et de conseil, un espace bio et une librairie du 3<sup>ème</sup> âge et des visites médicales sur les maladies à l'image de l'hypertension, l'arthrose, le diabète, le glaucome et la maladie de Parkinson.

Les différents maux sociaux auxquels les personnes âgées font face notamment l'abandon, la maltraitance et la privation, seront également abordés par des experts et spécialistes au cours des travaux qui dureront deux jours.

*« La richesse dont il est question ici parlant des personnes âgées, ne s'entend pas toujours en kilos d'or ou en liasse*

*d'argent. Ces personnes que nous deviendront tous, ce n'est qu'une question de temps, ont fait leur temps et elles ont emmagasiné des expériences qui peuvent permettre à la jeunesse attentive de ne pas verser dans les erreurs. Ces personnes constituent aussi des exemples dans un certain nombre d'activités », a expliqué Mme Myriam Dossou d'Almeida.*

Au Togo, les personnes âgées représentent 6 % de la population, selon les statistiques. Seulement 30 % de ces personnes sont pris en charge par l'INAM.

**Cris DADA**

---



## **Région des Plateaux : Les acteurs de la chaîne alimentaire sensibilisés sur la sécurité sanitaire des aliments**

*Les producteurs, les transformateurs et les commerçants de la Région des Plateaux ont été sensibilisés sur la sécurité sanitaire des aliments au cours d'un atelier organisé cette semaine à Atakpamé et à Kpalimé par le Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche en collaboration*



## ***avec ceux du Commerce et de la Santé.***

Cet atelier régional vise à informer les différents acteurs nationaux sur les initiatives du Gouvernement togolais en matière de sécurité sanitaire des aliments et l'opportunité de la création d'un organisme national chargé de veiller à la sécurité sanitaire des aliments au Togo. Il s'agit d'informer les populations, les pouvoirs publics et les opérateurs économiques de la chaîne afin de susciter leur adhésion au projet de création de la structure nationale pour contrôler la qualité des aliments.

Selon le Dr Kazia Tchala, chef division à l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA), la sécurité alimentaire comporte 2 volets notamment la disponibilité en quantité des aliments et la qualité. Selon lui le nouveau Programme d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN) veut mettre l'accent sur l'aspect nutritionnel. *« Cet aspect suppose que les aliments que nous consommons puisse couvrir nos besoins afin de nous donner l'énergie à notre travail et de nous maintenir en bonne santé »*, a-t-il ajouté.

Le Dr Kazia a expliqué que le gouvernement togolais veut aller au delà de la disponibilité de la quantité des aliments pour s'intéresser à la qualité et veut également amener l'ensemble des services de contrôle des différents départements ministériels à mutualiser les ressources et efforts afin d'améliorer l'efficacité des contrôles de la sécurité alimentaire comme le préconise la réglementation de l'UEMOA et celle de la CEDEAO pour se conformer aux dispositions régionales et de fournir aux populations et aux marchés internationaux, des aliments de meilleure qualité.

Il faut souligner que cet atelier s'inscrit dans le cadre d'une tournée nationale entamée dans le nord du pays, et qui se poursuivra dans les prochains jours dans la région maritime.



# **Transport/Commerce : la 3ème édition du SITLA prévue du 30 octobre au 05 novembre 2018 à Lomé**

*Lomé, la capitale togolaise sera un pôle d'attraction du 30 octobre au 05 novembre prochain. Et c'est à la faveur de la 3<sup>e</sup> édition du Salon International des Transports, Logistiques et Connexes en Afrique (SITLA) autour du thème « Sûreté et Sécurité dans les Transports ». L'édition 2018 qui a cette particularité de faire le bilan de la charte africaine sur la sûreté et la sécurité maritime deux ans après le sommet de Lomé, accueillera près de 100 exposants issus de plusieurs pays, avec au programme, un forum de discussion, des conférences, un atelier de formation, des rencontres B to B et une session spéciale sur les textes et les mesures de sûreté et de sécurité dans les transports et en faveur de du développement de l'économie en Afrique.*

Les buts et objectifs visés par ce salon sont entre autres : la sensibilisation des populations sur les acquis structurels et des innovations en matière de transport aérien, maritime et

routier, la matérialisation du caractère social des entreprises autour d'un évènement à grande portée, le développement de la notoriété des sociétés de transport et logistique, sociétés de distribution d'auto-moto et connexes de la sous-région et enfin œuvrer pour un accroissement de leurs chiffres d'affaires.

*« SITLA 2018 veut relever les grandes actions du gouvernement togolais visant à garantir un meilleur transport pour les citoyens, les avancées liées aux questions de sureté et de sécurité maritimes deux ans après le sommet de Lomé et la mise en place du Marché Unique du Transport Aérien Africain (MUTAA) », a indiqué le Directeur du Salon, Kodzo Kamassa au cours d'une conférence de presse organisée en fin de semaine à Lomé.*

Pour rappel, cette initiative de l'Agence Olympia Turbo Production portée par le Centre Culturel International pour la Paix (CCIP) qui est à son acte trois (3), se veut un grand espace de promotions, d'échanges et de vente de produits et services. Elle constitue également un cadre adéquat pour les activités de transports, logistique, de commerce d'automobiles et motocycles dans toutes ses catégories.

**Espoir AMEHOASSI**



# COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU 12 OCTOBRE 2018

*Le conseil des ministres s'est réuni ce vendredi 12 octobre 2018 au Palais de la Présidence de la République, sous la Présidence de Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République.*

Au cours des travaux, le conseil a adopté :

- deux (2) projets de loi ;
- quatre (4) décrets et;
- écouté une communication.

Par ailleurs, le conseil a poursuivi l'étude en seconde lecture d'un avant-projet de loi.

**Le premier projet de loi adopté est relatif à la cyber sécurité et à la lutte contre la cybercriminalité.**

L'objet du présent projet de loi est de doter la République Togolaise d'un arsenal juridique et institutionnel adéquat qui lui permet d'assurer une prise en charge efficace et effective de la cyber sécurité sur toute l'étendue du territoire.

Il vise également une adaptation du système pénal national, au moyen d'une modernisation des incriminations du droit pénal classique et d'un réaménagement des instruments procéduraux au regard des exigences de l'environnement numérique.

Le présent projet de loi prévoit la création de l'Agence nationale de la cyber sécurité qui est chargée de l'application effective des orientations, des mesures stratégiques et juridiques en matière de cyber sécurité et du Fonds de soutien à la cyber sécurité.

## **Le second projet de loi, adopté par le conseil, porte loi de règlement, gestion 2017.**

La loi de règlement du budget de l'Etat est instituée par la loi organique n° 2014-013 du 27 juin 2014 relative aux lois de finances, notamment en son article 49 qui dispose que : « La loi de règlement :

- arrête le montant définitif des encaissements de recettes et des ordonnancements de dépenses ;
- rend compte de la gestion de la trésorerie de l'Etat et l'application du tableau de financement de l'Etat à travers un tableau d'équilibre budgétaire et financier présentant les ressources et les charges de trésorerie ; - établit le compte de résultat de l'année ;
- affecte la reprise des excédents ou des déficits à la prochaine loi de finances ».

C'est conformément à ces dispositions que le projet de loi de règlement du budget de l'Etat, gestion 2017, a été élaboré.

Suite aux modifications apportées au cours de l'année 2017 par la loi de finances rectificative n° 2017-011 du 24 novembre 2017, le budget de l'Etat était équilibré en recettes et en dépenses à 1.412,2 milliards de FCFA contre 1.227,4 milliards de CFA prévus initialement.

L'exécution de la loi de finances 2017, s'était soldée par un déficit de 28,4 milliards de FCFA. L'adoption de cette loi de règlement qui consacre la reddition des comptes pour la gestion 2017, traduit donc le respect par le Gouvernement des règles de bonne gouvernance et de transparence dans la gestion des finances publiques.

Par ailleurs, le conseil a poursuivi en seconde lecture, l'étude de l'avant-projet de loi portant sur la protection des données à caractère personnel.

## **Au titre des décrets :**

**Le premier décret adopté par le conseil** autorise la signature de la convention de concession pour le design, le financement, la construction, la mise en service, l'exploitation, la maintenance et le transfert en fin de concession de la centrale thermique de 65 MW tri-fuel par la société ERANOVE.

La sécurisation de l'approvisionnement en énergie électrique de qualité et à un coût abordable est un pilier essentiel de la croissance économique. Il constitue en ce sens un véritable maillon dans le développement. Malgré les efforts dans le secteur, le Gouvernement continue d'importer l'énergie électrique, d'où la nécessité d'accroître notre propre capacité en construisant une nouvelle centrale.

C'est à cette fin que le Gouvernement a accepté de disposer d'une nouvelle centrale de 65 MW sur le site de Lomé port. Après un dialogue compétitif lancé en janvier 2018, la société ERANOVE a été retenue.

La construction de cette centrale portera la capacité de production propre du pays à 193 MW.

**Le deuxième décret adopté par le conseil**, pris en application de la loi n° 2012-018 du 17 décembre 2012 sur les communications électroniques modifiée par la loi n° 2013-003 du 19 février 2013, fixe les frais et redevances auxquels sont assujettis les opérateurs et exploitants de réseaux et services de communications électroniques, leurs taux, leurs modalités de recouvrement et d'affectation.

Il fixe également les frais et redevances dus pour les homologations d'équipements et terminaux ainsi que pour les agréments d'installateurs d'équipements radioélectriques.

Il définit, par ailleurs, les frais et redevances liés aux ressources en numérotation et la part de contribution annuelle des exploitants et opérateurs de réseaux et services de

communications électroniques au service universel, à la recherche, à la formation, à la normalisation et au Fonds de soutien au développement numérique.

**Le troisième décret** examiné et adopté par le conseil porte sur la création, les attributions, l'organisation et le fonctionnement du cadre institutionnel de mise en œuvre du fonds vert pour le climat au Togo.

Le fonds vert pour le climat (FVC) est un mécanisme financier de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui finance les projets/programmes des pays en développement dans leurs efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'adaptation aux changements climatiques.

Le FVC joue un rôle important dans la mise en œuvre de l'accord de Paris sur le climat. Il déploie une gamme d'instruments financiers à savoir les subventions, les prêts, les prises de participation et les garanties.

Au niveau national, les activités du processus de préparation pour l'accès au fonds vert pour le climat ont été lancées en mars 2017 et ont permis de renforcer les capacités techniques des acteurs dans la formulation des projets climat et la formulation d'un programme pays servant de cadre d'interaction entre le Fonds et le Togo.

**Le quatrième décret adopté par le Conseil**, porte création de nouveaux cantons dans le ressort des préfectures des Lacs, de l'Avé, de Haho, de Wawa et de Sotouboua.

### **Au titre de la communication**

Le conseil a écouté une communication, présentée par la secrétaire d'Etat auprès du ministre de la justice et des relations avec les institutions de la République relative à la présentation des 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> rapports périodiques sur la mise en œuvre de la charte africaine des droits de l'homme et des

peuples par le Togo.

En effet, le Togo est partie à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et son protocole relatif aux droits des femmes.

Aux termes de cette charte, chaque Etat partie s'engage à présenter tous les deux (2) ans, à compter de sa date d'entrée en vigueur, un rapport sur les mesures d'ordre législatif, réglementaire et administratif, en vue de donner effet aux droits et libertés reconnus et garantis dans la Charte.

Notre pays a soumis en septembre 2017 à la Commission les 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> rapports périodiques en vue de s'acquitter de ses obligations régionales en matière de droits de l'homme et de donner suite aux recommandations formulées lors de la présentation des 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> rapports périodiques.

Pour ce qui est des mesures nationales d'application de la Charte, elles peuvent se résumer en treize (13) thématiques impliquant, notamment la répression de la torture, l'amélioration des conditions de détention, l'organisation des élections libres et transparentes et l'amélioration des droits économiques, sociaux et culturels, de même que le droit à un environnement sain.

En ce qui concerne la mise en œuvre du protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique, les rapports mettent en exergue les avancées enregistrées dans le nouveau code des personnes et de la famille et le nouveau code pénal.

**Fait à Lomé, le 12 Octobre 2018**  
**ministres**

**Le Conseil des**

---





# Football /Éliminatoires CAN 2019: Match nul (1-1) entre le Togo et la Gambie

*Situation compliquée pour le Togo en éliminatoire de la Coupe d'Afrique des nations de football (CAN) Cameroun 2019. Les poulains du sélectionneur Claude Le Roy ont été de nouveau tenus en échec un but partout (1-1) par la Gambie ce vendredi à Lomé à l'occasion de la 3eme journée de ces éliminatoires.*

Dans cette rencontre, ce sont les Scorpions de la Gambie qui ont été même les premiers à se signaler en ouvrant le score à la 7eme minute de jeu par l'entremise de Assan Ceesay sur une lourde frappe détournée dans ses propres filets par le goal togolais Bassa Djeri.

Sans Emmanuel Adebayor, les Eperviers du Togo vont multiplier les offensives au cours de cette rencontre fortement perturbée par la pluie. Ils seront finalement récompensés à la 83eme minute avec le but égalisateur, oeuvre de Kevin Denkey.

Le Togo reste toujours dernier de ce Groupe D après trois journées. Dans l'autre rencontre, l'Algerie a pris le meilleur sur le Bénin battu par deux buts à zéro (2-0). Les Fennecs prennent la tête du Groupe avec 7 points, suivis du Bénin 4 points, de la Gambie et du Togo qui totalisent chacun 2 points.

Les Eperviers se rendront le 16 octobre prochain à Banjul en Gambie pour le compte de la quatrième journée de ces éliminatoires.

Cris DADA

---



## **Des chèques de 3.500.000 F chacun remis à des éleveurs commerciaux à Atakpamé**

*Le Ministre Ouro Koura Agadazi en charge de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche a procédé ce mardi 9 Octobre à la remise de chèques d'une valeur de 3.500.000 F chacun à des éleveurs commerciaux à Atakpamé dans la région des plaetaux.*

Cette remise de chèques se situe dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National de Développement adopté par le gouvernement togolais qui a prévu la mise en place des pôles de croissance dans les différentes préfectures concernant le secteur agricole car il est attendu d'ici 2023, la consolidation des résultats qui ont été enregistrés depuis 5 ans et d'aller plus dans les performances en soutenant les secteurs végétal, animal et halieutique.

Une enveloppe de plus de 1 milliards a été mobilisée à cet effet avec l'appui des partenaires techniques et financiers

pour s'engager de façon beaucoup plus prononcée dans des actions autour de la filière animale, volet petit ruminants et volaille.

A travers cette remise de chèque, il s'agit pour le Programme d'Appui du Secteur Agricole (PASA) de recapitaliser le cheptel qui consiste à renforcer les élevages familiaux pour aboutir aux élevages commerciaux.

Le Ministre Ouro-Koura Agadazi a indiqué que le gouvernement vise dans le cadre du PND, la création des pôles de transformation agricoles appelés agropoles qui rassemblent non seulement des zones de production mais aussi des sites de transformation des produits agricoles et de passer le cap de transformation en structurant la mise en marché. « Ces produits au niveau des transformations qui sortiront des fermes d'élevage seront engagés sur les marchés sous régionaux et internationaux », a-t-il souligné.

Selon le coordinateur du PASA, M. Djele Dahouda, le gouvernement a appuyé au cours de la première phase du projet, 170 bénéficiaires d'un montant de 3.500.000 F par personne. Il a expliqué qu'en plus de cette subvention chaque promoteur doit mobiliser 29 % comme contrepartie. La subvention permettra d'améliorer l'habitat des ovins ou de la volaille, à acquérir les médicaments pour la santé du cheptel et à pratiquer une très bonne alimentation.

Les résultats obtenus au cours de la première phase ont selon Djele Dahouda, permis au niveau de la phase additionnelle, d'augmenter l'enveloppe suite aux réussites constatées avec l'appui des bailleurs.

Cette cérémonie de remise de chèques a été couplée d'une remise de sites de 2380 hectares de bas-fonds à Ayomé dans la préfecture de l'Amou (Région des Plateaux).

**Depuis Atakpamé, Evrard NOMANYO**